

COMPTEURS D'EAU

Vous avez tous reçu un courrier vous informant du remplacement des compteurs d'eau. Veuillez faciliter l'accès de votre compteur. Vous serez contacté par VEOLIA pour rendez-vous.

Il s'agit de compteurs connectés permettant une facturation réelle et prévenant en cas de fuites.

PLAN VIGIPIRATE

Un dispositif a été mis en place aux abords de l'école, en aucuns cas les barrières ne doivent être déplacées. Tout contrevenant sera sanctionné par une amende.

INSCRIPTIONS ECOLE

Les inscriptions s'effectueront directement à l'école de SAULX le mardi 6 avril 2021 de 8h30 à 16h15 et le mardi 27 avril 2021 de 8h30 à 18h15,

Vous munir du carnet de santé, du certificat d'inscription délivré par le Maire de la commune de résidence et du livret de famille.

CENTRE DE VACCINATION

Sont concernées les personnes : de plus de 70 ans, de 50 à 54 ans avec facteur de comorbidité et, à très haut risque sans limite d'âge. Pour vous faire vacciner, rdv dans un centre (tél. : 03.84.75.64.75), auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

ARRETE PREFECTORAL SCOLYTES

Obligation des propriétaires d'abattre les épiceas malades (Arrêté préfectoral n°2020-716 du 18 décembre 2020).

DEFENSE INCENDIE

Le SDIS 70 va procéder à la vérification du schéma de protection incendie sur notre commune et nous remettra un rapport qui permettra de définir d'éventuelles évolutions nécessaires. Les distances par rapport aux bornes à incendie sont très importantes pour protéger efficacement l'urbanisme de la commune.

STATIONNEMENT TEMPORAIRE COMMERCES

Nous vous rappelons qu'il est important de respecter les stationnements temporaires devant les commerces. Ils sont priorités à la clientèle.

COVID 19

Suite à l'allocution du Président de la République le 31 mars 2021, les mesures de freinage sanitaire sont étendues à l'ensemble de notre territoire à compter du samedi 2 avril pour une durée de 4 semaines.

- Interdiction de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif dérogatoire (sur présentation de l'attestation)
- Maintien du couvre feu qui reste en vigueur entre 19h le soir et 6 h du matin avec une obligation de présenter une attestation dérogatoire au couvre-feu lors des déplacements.
- Port du masque obligatoire dans les lieux publics et sur la voie publique.

Le non-respect entraîne des verbalisations.

**Pensons à l'environnement ! Engageons-nous à réduire le nombre d'impressions de l'Info-Saulx.
Pour ce faire communiquez-nous l'adresse e-mail à laquelle vous souhaitez recevoir
les informations de notre commune à secretariat@saulx.fr**



Sommaire

- Mot du Maire

Infos pratiques :

- Permanences Mairie

- Bibliothèque

- Déchetterie

- Réseau électrique

- RN57

- Recensement

- Circulation

- Rappel

- Bien vivre ensemble

- Appel à volontaires

- Parcelles à vendre

- Compteurs d'eau

- Plan Vigipirate

- Inscription école

- Centres de vaccination

- Scolytes

- Défense incendie

- Stationnement

- COVID 19



INFO-SAULX

Chers Sautrés,

Malgré cette crise sanitaire qui règne désormais sur le Monde depuis un an, la vie continue et nous devons passer le cap, au nom de l'avenir et de l'espérance...

Notre commune poursuit ses projets. Le printemps débute, les travaux du nouveau lotissement vont débuter courant avril. C'est 21 parcelles de créées, dont une dizaine sont encore à vendre. Le Syndicat de la Grande Fin prévoit en même temps le raccordement à l'assainissement collectif des maisons de la route de CREVENEY et de l'entrée de la grande rue, actuellement au service d'assainissement individuel, non conforme. Le coût du raccordement de ces 5 habitations : 50 000 euros. La dépense serait équivalente à une mise aux normes individuelles mais l'assainissement collectif est le plus commode et évite à ces habitants d'avoir à supporter eux seuls cette charge importante. Après l'achèvement des travaux, nous procéderons à une publicité pour essayer de vendre les parcelles restantes. Cette opération permettra à la Commune de dégager une petite marge financière qui permettra de financer les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécoms du lotissement du Courbot et de la rue du Gros Galu. C'est 400 000 € de travaux, financés partiellement par le SIED70 (environ 150 000 €). Les travaux de remplacement de la conduite d'eau, particulièrement vétuste et site de nombreuses fuites de cette rue, seront réalisés en 2022 par le Syndicat de la Grande Fin (en attente d'accord de subvention de l'agence de l'eau pour pouvoir valider l'appel d'offres). Une fois la conduite et les branchements remplacés, le réseau électrique et celui télécom pourront être enfouis. Il sera alors temps de procéder à la réfection de la voirie. Il est bien normal de procéder dans cet ordre, afin d'optimiser les travaux et donc les dépenses (opportunités de subventions). Une légère hausse de la fiscalité a aussi été engagée sur le foncier afin de répondre à l'effort fiscal ; point de seuil de potentialisation des taux de subventions. Au-dessous on n'a pas forcément le maximum de subvention. Donc l'augmentation de l'ordre de 7 000 euros sur la totalité des 400 foyers (soit environ 20 euros par foyer) permettra de financer un emprunt pour boucler le plan de financement de ces travaux.

Le syndicat doit aussi vider les lagunes d'assainissement côté Vesoul (coût 35 000 €), financé par les taxes d'assainissement.

Les travaux dans le bâtiment de la mairie se poursuivent. C'est près de 80 000 euros qui sont engagés, financés à 60% par la DETR. L'ouverture de la Maison France Service et de l'Agence Postale Intercommunale est prévue pour début septembre. Les agents chargés du service seront des agents de la Communauté de Communes. Le bâtiment actuel de l'Agence Postale est vendu aux locataires du logement de l'étage. Le produit de cette vente avec la subvention obtenue permettront de financer les travaux de la mairie et de l'éclairage de l'église. Ces travaux ont obligé à repenser totalement le RDC de la mairie. La salle du conseil disparaît et la salle de réunion à l'étage du périscolaire sera mutualisée avec la Communauté de Communes. Elle deviendra la nouvelle salle des mariages et du conseil municipal. Le RDC de la mairie accueillera donc la MFS, l'API et toujours la bibliothèque et les bureaux de mairie mais dans une nouvelle configuration. A l'automne, nous engagerons la rénovation de l'étage du bâtiment. Il sera procédé à une isolation minutieuse et de qualité avec de la laine de bois et le remplacement intégral des réseaux électrique et sanitaire à l'installation d'un chauffage économique et d'une climatisation devenue indispensable pour le confort des agents qui travaillent dans les bureaux. Les locaux sont devenus vétustes et n'ont jamais eu de travaux de rénovation depuis la création de la CCTV. Nous devons garantir de bonnes conditions de travail pour permettre le fonctionnement optimal des services aux usagers/habitants. La fibre optique FTTO vient d'être mise en service dans le bâtiment. Grâce à la mutualisation Mairie-CCTV-Ecole, nous bénéficions désormais tous d'un service extrêmement performant en matière de débit internet.

Le nouveau répartiteur télécom, permettant le déploiement de la fibre sur la

commune, sera posé en début d'été par Haute-Saône Numérique. En 2022 les ménages pourront bénéficier de la fibre. En 2023 toute la Haute-Saône aura la fibre. Il est à rappeler que ce déploiement est co-financé par le Département et la Communauté de Communes à hauteur de 10 € par habitant et par an, pendant 10 ans (de 2014 à 2023 inclus).

Les travaux du périscolaire, engagés par la CCTV, ont été largement retardés par la crise sanitaire, le changement de mandature et le renouvellement de l'équipe du siège. Le projet va pouvoir reprendre et le dépôt du permis de construire est prévu dans les prochaines semaines. Avec un appel d'offre dans la foulée, nous espérons un démarrage des travaux au 2^e semestre. De tout nouveaux locaux, de haute qualité environnementale et aux normes, permettront d'offrir aux enfants un accueil optimal. Une grande salle de cantine leur permettra de prendre les repas en nombre au sein du périscolaire. L'étage, comme évoqué précédemment, accueillera des bureaux partagés (associations, SIVU, CCTV) ainsi qu'une petite salle de réunion et une grande salle qui sera parfaitement équipée pour les réunions et conférences... un système de visio/audio est aussi prévu. Nous en avons clairement vu la nécessité ces derniers mois avec la crise sanitaire.

Le CPI en baisse d'effectifs l'an dernier a vu le recrutement de plusieurs pompiers bénévoles et une adjointe au chef de centre. Hélas, face aux obligations de chacun, plusieurs désengagements font que nous arrivons de nouveau à un seuil critique... Je vous appelle à mobiliser autour de vous. Nous avons besoin de ce service de centre de première intervention... chaque minute compte ! Un CPI sur place c'est plus de sécurité, une intervention plus rapide... des vies sauvées. N'hésitez pas à venir les rencontrer pour en discuter avec eux. Pour encourager nos bénévoles, ils se sont vus dotés d'un nouveau véhicule incendie. Désormais le CPI est parfaitement équipé, il ne manque plus qu'à renforcer les effectifs. Espérons que les engagements se succèdent et que le corps du CPI de SAULX puisse se stabiliser et continuer à apporter à la population de SAULX mais aussi à tous les villages alentours ce service de secours. Nous pourrions envisager, dans les prochaines années, la possibilité de construction d'une nouvelle caserne... mais gardons le projet à l'esprit et attendons l'aubaine de subvention, une fois que les effectifs permettront de garantir la viabilité de notre centre.

L'aire de camping-cars, initialement voulue gratuite, pour permettre l'accueil de nombre de visiteurs au bénéfice de notre village et nos commerces est la cible d'abus déraisonnés. Face à des usagers qui détériorent le service, les robinets, des usagers qui ne respectent pas le tri des OM, des habitants qui y jettent leurs poubelles... le coût de cette aire devient trop important pour la commune. Le conseil municipal a donc décidé la mise en place d'une régie et désormais les usagers seront facturés du service à hauteur de 5 € par jour. Une caméra de vidéoprotection sera aussi installée et si les abus, dégradations et mésusages persistent, nous serons contraints de devoir prendre des mesures répressives ou de supprimer cette aire d'accueil. Espérons que tout le monde devienne respectueux et que chacun fasse de son affaire personnelle le bien vivre et le savoir-être dans notre village.

A ce propos, l'assainissement collectif présente plusieurs problèmes. Certains confondent égouts et poubelles ! Les mégots et tous les autres déchets n'ont rien à faire dans les égouts ! De même pour les lingettes ménagères, elles doivent être mises dans votre poubelle d'ordures ménagères. Les lingettes, jetées dans les toilettes, créent des blocages des pompes de relevage, puis les détériorent et elles cassent (le remplacement d'une pompe c'est plus de 7 000 €... le problème est récurrent sur certains secteurs, notamment rue du Maiguyot). Merci de veiller à ne plus jeter de lingettes ou autres détritiques dans les égouts (même dans les avaloirs de rue)... chaque remplacement de pompe alourdit la facture de tous !

De même, promeneurs de chiens ne trouvez-vous pas qu'il est très agréable de se promener dans notre village avec son nouveau visage ? Inutile de semer le parcours des déjections de vos amis canins ! La mairie met à disposition des sacs prévus pour cela, ils sont gratuits, venez en chercher lors des permanences.

Toujours dans l'esprit de réduction des déchets, en partenariat avec la Communauté de Communes, le SICTOM va installer sur la commune des points d'apports volontaires de biodéchets. Plusieurs bacs seront disposés dans le village et seront accessibles grâce à un badge. Une réunion publique d'information est prévue, avec distribution de bioeaux, sacs papiers et badges. La collecte de ces biodéchets permettra de réduire le volume de déchets du bac d'ordures ménagères. Le SICTOM envisage un bonus à l'utilisateur : celui qui utilisera correctement et régulièrement les PAV de biodéchets pourra bénéficier de la facturation d'un bac d'OM au volume inférieur.

Le conseil municipal a engagé le remplacement du mode de chauffage de l'église, actuellement au fuel et face aux travaux nécessaires sur la chaudière, il est apparu alors judicieux d'envisager le changement de combustible. Le réseau de gaz passant à quelques mètres, nous avons donc demandé un raccordement au gaz de ville et un remplacement du brûleur de la chaudière. Travaux réalisés d'ici l'automne (6 000 € à la charge de la commune puisque l'église est un bâtiment communal).

Enfin, je souhaite finir ce long mot du maire en félicitant l'école de SAULX qui a été lauréate du programme numérique national. Grâce à ce programme, l'école va pouvoir bénéficier de deux vidéoprojecteurs interactifs (6 000 €) financés à 70% par subvention, le reste étant à charge du SIVU (les communes dont les enfants vont à l'école).

Je vous souhaite de belles fêtes de Pâques, en comité restreint, en famille, mais avant tout en sécurité.

Prenez soin de vous,

Bien à vous.

Benjamin GONZALES

PERMANENCES DE MAIRIE

Mardi, jeudi et samedi : 10h-12h sur rendez-vous pendant la durée des travaux : maire@saulx.fr - 03.84.95.86.75.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mercredi et samedi : 10h-12h, uniquement sur rendez-vous pendant la durée des travaux .

DECHETTERIE : 03.84.95.93.76.

Horaires d'été du 1^{er} mars au 31 octobre

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h-11h50 et 14h-17h50

Fermée le mardi, le jeudi et les jours fériés.

RESEAU ELECTRIQUE

A partir du 29 mars 2021, ENEDIS survolera les lignes électriques de la Haute-Saône en hélicoptère pour surveiller le réseau. Pas d'inquiétude si vous l'apercevez au-dessus de vous.

INFORMATION

La RN57 sera fermée à la circulation pour tous les véhicules de transit du 10 au 28 mai (semaines 19 –20—21) en raison des travaux de réfection de la couche de roulement. La fermeture sera maintenue les week-ends.

Une déviation sera mise en place via la RD64 et la RN19 pour tous les usagers.

RECENSEMENT

Tout jeune français âgé de 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (FDJ), l'inscription se fait en mairie.

Cette inscription est obligatoire, ensuite il recevra une attestation qui lui permettra de s'inscrire aux examens et concours de l'Etat (permis, baccalauréat,...)

CIRCULATION

Attention Danger, nous vous rappelons que la priorité à droite est en vigueur sur toute la traversée du village et que la vitesse est limitée à 30 km/h.

RAPPEL

Les masques ne doivent pas être jetés sur la voie publique, mais dans les poubelles à disposition, et chez vous dans les poubelles d'ordures ménagères.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le printemps est là et l'embellissement des propriétés arrive. Petit rappel, pour l'utilisation de matériel bruyant de jardinage, de bricolage, susceptible d'occasionner une gêne pour le voisinage, il est souhaitable d'effectuer vos travaux pendant les heures suivantes :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12 h et 13h30-18h
- samedi 9h-12h et 14h-18h
- dimanche 10h-12h et interdit les jours fériés.

Nous rappelons qu'il est formellement interdit de brûler (végétaux et autres), la Mairie ne peut délivrer aucune dérogation car c'est une loi nationale. La déchetterie est à votre disposition aux horaires indiqués plus haut.

APPEL à VOLONTAIRES

Pour rejoindre le comité des fêtes, les pompiers volontaires et le Conseil Municipal des Jeunes. Venez en Mairie nous rencontrer ou sur maire@saulx.fr - 03.84.95.86.75

Quelques jeunes se sont déjà portés volontaires pour le Conseil des Jeunes, si certains souhaitent rejoindre le groupe, venez vous inscrire.

VENTE DE PARCELLES

Il reste des parcelles à la vente au prix de 40 €/m². Parlez-en autour de vous...infos disponibles en Mairie ou sur maire@saulx.fr - 03.84.95.86.75.